



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°892

du 31 mai 2021



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 892 du 31 mai 2021

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
- Tableau d'avancement bonifié d'échelon - Année scolaire 2020/2021 - Corps des professeurs certifiés	3
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021	7
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps d'attaché d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021	8
- Appel à candidatures - Chef de bureau des personnels enseignants - DIPE - Rectorat Aix-Marseille - Catégorie A	9
- Publication d'une sanction disciplinaire : révocation d'un fonctionnaire SAENES	12
Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique	
- Recrutement d'un conseiller en ingénierie de formation (CIF) - 1 poste à temps complet	13
Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle	
- Appel à candidature pour une mission associée à la Cité des Arts de la rue	15

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités
REDACTEUR EN CHEF : Gérard MARIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille
CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)
ce.ba@ac-aix-marseille.fr



DIPE/21-892-705 du 31/05/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - CORPS DES
PROFESSEURS CERTIFIES**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BOURGEOIS - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des professeurs certifiés en date du 19 mai 2021,

Arrête :

- la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon :

AZIZA MORGANE
DESPLANCHE ROMAIN
BEN SALEM ABDELKADER
MOURALIS CELINE
LENZI FREDERICO
ROBIN DOMINE
SECCHIAROLI JENNIFER
VAUTRIN LUDOVIC
BARROS MARINE
FINA LUDOVIC
PENTEGNO FLORENT
BIGEON PELAGIE
VINCENT FREDERIC
BENBELKACEM IMANE
CHAIZE NATHALIE
JOUVE LORELIN
SAMBUC CLEMENTINE
RAMILLIEN MARION
DOMINGUEZ DELPHINE
ISRUSCH NESSA
SAINTE LUCE BANCHELI THOMAS
BONFILS FABIENNE
DONATO SOPHIE
MOMPIOU VINCENT
MEUNIER GUILLAUME
BROCHE JULIEN
MARIAUD ANKE

NEUILLET CHRISTELLE
ZABETI NATHALIE
SCASSO FLORENT
REBUFFAT GUILLAUME
PISSINIER JOANNA MARIE
BANSROPUN ELODIE
VARUPENNE NICOLAS
CHEVRIER VIOLAINE
BOERO SANDRINE
LEVEQUE SANDRINE
DELLA MORTE MARIO
COIRO AGNES
ROSSI HELENE
PONS AURELIE
ABEILLE LOU
PINTORI LISA
M'HAMDI ALYA
GENIN CAMILLE
NERINO SEBASTIEN
CHIARAZZO JULIEN
SARLI VIRGINIA
FABRE CHRISTELLE
MICHELOTTI GREGORY
SEIF KAYED FARHAN CHARIF
GIMENO CHRISTEL
ANTONELLI LUC
MARTIN-MALIVEL JULIE
TAMBURINI ISABELLE
DAULER DANIELLE
JOFRE LAURENCE
RICARD ANNE
MORLAND FRANCOIS
AMOUREUX AUDREY
DUBOIS CELINE
GINESTE MYRIAM
REY GAELLE

- la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon :

CHAUVAT KARINE
REVEST CORINNE
COLOMBIER PARMENTIER STEPHANIE
POURRADE RODOLPHE
TRIANON-BALLORIN JULIANE
EYRAUD SEBASTIEN
HERBE GAELLE
POURRAT CHARLENE
POLLART ANNE-SOPHIE
EL YAHMIDI ALIX
SQUASSINO FABIEN LOUIS
JEGO FLORIAN
JASSEY ADELINE
LACAN EMMANUELLE
ARROUAG SAMIA
JARNIAC SARAH
VEAU REGIS
VALLELIAN DAVID
IMBERT DAVID

JOBERT HELENE
COLOMB ANNE
ROLLAND SANDY
BADAROUX JEREMIE
PESENTI BERENGERE
GRAND MARIE-LAURE
ROCCHI JEAN-PHILIPPE
PRUDENT SANDIE
ATTIAS SOPHIE
SAMPIERI MARIE NOELLE
SCATAMACCHIA AURELIE
BONZI CHRISTOPHE
BONNET FABRICE
DYE-PELLISSON AURELIE
CARDOEN EMILIE
GANDOLPHE FANNY
MAUTOUCHET PASCAL
DELLONG AUDREY
SEEMANN MAGALIE
DROYAN HELENE
BEN HADDI NORA
LA ROCCA ANNE CELINE
MARCHESI HELENE
ANNEMEYER LAURENT
BORTOLUZZI BEATRICE
SALES PHILIPPE
BERNARD GUILHEM
DI ROSA CAROLINE
POLCHI EVELYNE
KELLER ELODIE
SERRA SEBASTIEN
PIERACCI MARIE-NOELLE
CHAPELLE ODILE
LEAUTIER CHARLOTTE
CAVALLO FANNY
QUINTARD AURELIE
RESLER ELEONORE
GUILHEM LAURENCE
BAILLIF WAFAA
KLINTZIG NICOLAS
BOUFFARD SEVERINE
AMBROGIO ROBERTO
NUNN HELEN
GENDRE NATHALIE
EL OUADI ADIL
DE CARVALHO JOSEPHINE
BARICHARD ALAIN
COLONNA-CESARI CECILE
ANNERON ISABELLE
BERRETTA BETTY
JIMENEZ ANGELIQUE
TEURNIER JONATHAN
MARTI AURORE
HADZIMURATOVIC NESKO
BRISAC MATHIEU
LE DORAN GUILLAUME
COMUSHIAN MARIE-LAURE
GUERIN AMANDINE
ROUBERT MARION
ALBERT LAURE

ECHENIQUE AURELIE
TOURNE COLBERE DELPHINE
DRIHEN JOHANNA
GRANDIN ISABELLE
MINASSIAN PIERRE
VALDY CHRISTEL
GRAUER FANNY
EL OUADI FOUAD
HERNANDEZ-ESCAÑEZ EVA
MARTIN AGNES
LORENZI NICOLAS
PINTER CATALINA
GOUJON CELINE
ROSSETTO JEANNE
CARTIER AUDREY
SONCINI MARIE LISE
JACQUIN CAROLINE
BOUTRY AGNES
BERBACHI SERIR NADIA

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/21-892-1276 du 31/05/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Référence : Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, article 12

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Gestionnaire : Mme CORDERO - Tel : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr -
Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'Etat avec effet au 1er septembre 2021 sont les suivants :

Classement par ordre alphabétique :

- 1) BONNAFFOUS Jean-Marc – Lycée Perier (Marseille)
- 2) BOUANANI Afife – Rectorat Aix en Provence
- 3) CLAVEAU Olivier – Lycée professionnel Louis Bleriot (Marignane)
- 4) PINAU Muriel – Lycée professionnel Martin Bret (Manosque)
- 5) RUINAT Laurence – Lycée professionnel Paul Heraud (Gap)

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/21-892-1277 du 31/05/2021

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT AU
TITRE DE L'ANNEE 2021**

Référence : Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, article 12

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Gestionnaire : Mme CORDERO - Tel : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr -
Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Attaché d'Administration de l'Etat avec effet au 1er septembre 2021 sont les suivants :

Classement par ordre alphabétique :

- 1) ATIA Jamila – Collège Sophie Germain (Aix en Provence)
- 2) BLANCHON Marie-Pierre – CROUS Aix Marseille
- 3) CHARLES Charlotte – DSDEN 13
- 4) DUCROUX Emmanuelle – Collège Nathalie Sarraute (Aubagne)
- 5) NAZZI Jean-Michel – Collège Campra (Aix en Provence)
- 6) POULAIN Nadine – Collège Pierre Puget (Marseille)
- 7) TACCOEN Valérie – Rectorat Aix Marseille

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIEPAT/21-892-1278 du 31/05/2021

**APPEL A CANDIDATURES - CHEF DE BUREAU DES PERSONNELS ENSEIGNANTS - DIPE -
RECTORAT AIX-MARSEILLE - CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} juillet 2021:

- Chef de bureau des personnels enseignants à la DIPE - Rectorat Aix-Marseille - Catégorie A

Le poste est localisé au rectorat Aix-Marseille - Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence
Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP en date du 27 mai 2021.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 11 juin 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE :

**CHEF DE BUREAU DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
DIPE - Rectorat Aix-Marseille**

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Chef de bureau
- Grade(s) souhaité(s) : A
- Statut du poste : Vacant – poste à pourvoir au 1^{er} juillet 2021
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 12 (7 agents B et 5 agents C)
- Conduite de projets : oui ou non

II. Régime indemnitaire :

- NBI : 30 points
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros : groupe 3 – 588 euros
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence
- Lieu d'affectation : Rectorat
- Service d'affectation : DIPE

IV. Environnement de l'emploi :

La division des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (DIPE) assure la gestion individuelle et collective de près de 19 000 enseignants du second degré public (titulaires et non titulaires), 600 CPE et 320 Psychologues EN.
La division est structurée en six bureaux pour un effectif total de 65 personnes.

L'académie d'Aix-Marseille a fait dans le domaine de la RH de proximité le choix d'une implication de son encadrement administratif au plus près des personnels enseignants et des encadrants sur le terrain. Cette organisation innovante et novatrice nécessite un investissement fort du chef de bureau en tant que conseiller RH de proximité.

V. Description de la fonction :

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :

- Assurer le suivi administratif et financier des personnels enseignants titulaires et non titulaires, des disciplines **arts plastiques, éducation musicale, langues, CPE et PSYEN** conformément au cadre réglementaire et statuaire propre à chaque corps géré au sein du bureau.

- Animation de l'équipe des 12 gestionnaires en coordonnant et pilotant les différentes opérations de gestion
- Participation aux opérations de préparation de rentrée notamment les opérations de mouvement et d'affectation des enseignants
- Piloter les opérations de remplacement des enseignants des disciplines gérées au sein du bureau
- Mise en œuvre des procédures de suivi et de contrôle des actes de gestion notamment dans le domaine de la paye et du contrôle interne comptable
- Participer au dialogue social (instances paritaires)
- Suivre les situations individuelles particulières des enseignants afin de répondre à leur besoins d'écoute et d'être un acteur de terrain de la RH de proximité
- Apporter un appui aux encadrants (chef d'établissement en particulier) sous forme d'aide et de conseil dans le domaine de la gestion managériales, l'accompagnement des collectifs de travail, la prévention et la résolution des conflits
-

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Bonne connaissance du statut des enseignants et de la réglementation
- Savoir conduire une analyse, adapter et synthétiser les informations
- Savoir communiquer, travailler au sein d'une équipe de manière polyvalente en encadrer une équipe de gestionnaires
- Rigueur dans la gestion et l'information
- Maîtrise de l'outil informatique et qualité réactionnelle
- Conduite d'entretien et maîtrise de ses techniques dont l'écoute active
- Capacité à gérer le stress et à rester calme
- Savoir prévenir, gérer des conflits ou situations sensibles, mener une médiation
- Savoir concilier les besoins de l'agent et de l'institution

VII. Contraintes particulières :

VIII. Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluation professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en – Provence cedex 1, par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec : M. DOTTORI, Chef de division de la DIPE – ce.dipe@ac-aix-marseille.fr



DIEPAT/21-892-1279 du 31/05/2021

**PUBLICATION D'UNE SANCTION DISCIPLINAIRE : REVOCATION D'UN FONCTIONNAIRE
SAENES**

Référence : Article 67 de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Destinataires : Tous les personnels

Dossier suivi par : Tel : 04 42 91 71 21 - ce.sg@ac-aix-marseille.fr

A l'issue d'une procédure disciplinaire concernant un agent titulaire appartenant au corps des SAENES, comparissant devant la CAPA en composition disciplinaire pour détournement de fonds publics et malversations, a été prononcée à l'encontre de cet agent la révocation, sanction du 4^{ème} groupe, par arrêté rectoral du 10 mars 2021.

Ces éléments sont communiqués à des fins préventives et pédagogiques pour permettre de mieux comprendre les décisions prises par l'administration consécutivement aux comportements fautifs révélés.

L'agent a falsifié des documents administratifs à des fins d'enrichissement personnel et familial. L'agent s'est adonné à ce détournement en usant de stratagèmes élaborés, sensés être indétectables : détournement de petites sommes au profit de plusieurs bénéficiaires pendant plusieurs années au moyen de manipulations et de fausses écritures complexes. Ce détournement a porté au total sur plusieurs milliers d'euros.

Le détournement de fonds publics consiste pour une personne chargée d'une mission de service public à détruire, détourner ou soustraire des fonds publics ou privés, un acte ou un titre, des effets, des pièces ou titres en tenant lieu, ou tout autre objet qui lui a été remis en raison de ses fonctions ou de sa mission.

Il constitue un manquement aux obligations déontologiques au même titre que l'atteinte à la réputation et la détérioration de l'image de l'académie, l'abus de confiance, ou la falsification de la qualité de l'ordonnateur auquel l'agent s'est adonné dans le cadre de ce détournement.

Nonobstant la sanction disciplinaire qui a été prise par l'administration eu égard aux fautes commises par cet agent dans l'exercice de ses fonctions, ce dernier pourrait devoir répondre également de ses actes devant la justice. L'agent reconnu coupable de cette infraction encourt une peine pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende. En outre il pourrait être condamné au remboursement des sommes détournées ainsi qu'au versement de dommages et intérêts à l'administration victime.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



DAFIP/21-892-162 du 31/05/2021

**RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EN INGENIERIE DE FORMATION (CIF) - 1 POSTE A TEMPS
COMPLET**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. VALÉRY - Tel : 04 42 93 88 02 - Mail : ce.dafip@ac-aix-marseille.fr

La délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) recrute, pour l'année 2021-2022, un **chargé de mission enseignant du second degré ou CPE pour un poste de conseiller en ingénierie de formation (1 temps plein)**.

Le poste de CIF est placé sous la responsabilité du délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique et de ses adjoints ; il est en relation fonctionnelle immédiate et quotidienne avec les autres CIF et gestionnaires de la DAFIP.

La mission confiée au CIF s'exerce au sein de la DAFIP pour l'ensemble des formations proposées au PAF. Elle porte essentiellement sur :

- le suivi du plan de formation (candidature individuelle, collective ou public désigné) de sa conception à sa mise en œuvre,
- la participation aux réflexions et groupes de travail internes liés à l'ingénierie de formation,
- l'appui à la mise en œuvre des actions disciplinaires et transversales, y compris les évaluations qualitatives et quantitatives,
- la participation aux réflexions, actions et groupes de travail en lien avec la formation dans les réseaux.

Pour cette mission, le CIF est amené à travailler étroitement avec les conseillers techniques et corps d'inspection référents de la prescription, les animateurs de réseaux ainsi qu'avec les chefs d'établissements. Il rencontre ces derniers lors des activités du réseau et poursuit les échanges autant que de besoin à distance.

Dans l'ensemble de ses missions, le CIF collabore étroitement avec tous les personnels de la DAFIP et notamment les gestionnaires GAIA pour les aspects administratifs et financiers.

Acteur essentiel pour l'impulsion et la promotion des différentes modalités de formation ouverte et à distance, le CIF est en lien avec la cellule FOAD ainsi qu'avec la cellule CARDIE de la DAFIP.

Compétences et qualités requises

- Connaissance du système éducatif et des structures académiques
- Connaissance du cadre réglementaire de la formation (initiale, statutaire et continue)
- Capacité à inscrire son action dans le cadre du schéma directeur, des priorités de la région académique et nationales
- Connaissance des établissements du 2nd degré, des réseaux de formation mais aussi connaissance de l'organisation territoriale de l'enseignement primaire
- Intérêt pour les aspects administratifs et financiers dans la gestion des dossiers de formation et, plus généralement, dans la mise en œuvre de politiques publiques
- Aptitude au travail en équipes, écoute, communication et animation
- Maîtrise des outils numériques (outils bureautiques, plateformes collaboratives)
- Rigueur et organisation
- Compétences rédactionnelles pour la réalisation de rapports et de synthèses
- Compétences personnelles : posséder des qualités relationnelles, être force de proposition, avoir un esprit d'initiative, être disponible, réactif, dynamique, avoir une bonne capacité de travail et s'inscrire dans un collectif.

Le CIF sera amené à se déplacer sur une zone géographique (réseau) dont il aura la responsabilité.

Lieu d'exercice :

Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix en Provence.

Les candidatures sont ouvertes aux enseignants de l'académie d'Aix-Marseille de toutes disciplines et aux CPE. Ce poste correspond à une décharge de service d'enseignement à temps plein.

- le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.
- la mission est renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni.

Une lettre de mission annuelle précise le cadre d'intervention du CIF.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier, sous couvert du chef d'établissement ou du chef de service, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le vendredi 18 juin 2021** à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué Académique
DAFIP
Rectorat d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1

ou à l'adresse électronique **ce.dafip@ac-aix-marseille.fr**

Une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront reçus individuellement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DAAC/21-892-115 du 31/05/2021

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION ASSOCIEE A LA CITE DES ARTS DE LA RUE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un enseignant de l'enseignement public spécialisé dans le domaine du théâtre assurant un service éducatif auprès de la Cité des Arts de la rue, rémunéré sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2 500 euros annuels. L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques ainsi que pour sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur les lieux culturels.

La Cité des Arts de la rue est un lieu de création et d'expérimentation dédié aux arts en espace public dans une dimension pluridisciplinaire. Cet immense laboratoire scénique accueille une dizaine de structures et rassemble une chaîne de compétences et de savoir-faire autour des arts de la rue : création artistique, formation, construction scénographique, diffusion, action culturelle et médiation.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Théâtre et Spectacle Vivant » de la DAAC et les services des publics des structures partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre les partenaires et les équipes éducatives, il doit :

- Connaître les grandes priorités académiques en matière de politique éducative.
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et l'offre scolaire de la Cité des arts de la rue afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix
- Accompagner, suivre et diffuser le projet « Collégiens en espace public » en partenariat avec la DAAC et soutenu par la DRAC en organisant les comités de pilotage du projet, en suivant les relations entre les établissements retenus et la Cité des arts de la rue et en participant à l'élaboration de la journée de restitution
- Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat dans différents domaines artistiques
- Organiser, suivre et diffuser la formation dans le cadre du Plan Académique de Formation en appui sur le projet « Collégiens en espace public » soutenu par la DRAC en collaboration avec la DAAC
- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les équipes de la DAAC et de la Cité des arts de la rue
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en participant à la lettre d'information de la DAAC à chaque rentrée de vacances et à la rédaction d'articles de valorisation
- Connaître la politique des réseaux et être capable d'en être un interlocuteur dans le cadre du PEAC
- Maîtriser parfaitement l'outil informatique et faire preuve de rigueur et de respect des délais dans la conception des documents diffusés sur le site de la DAAC (articles, lettre d'information, rédaction de cahier de charges de formation, de projet)

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2021-2022, à compter du 1 septembre 2021 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire en Juin 2022.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidatures sont invités :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 8 juin 2021
- le format numérique est à privilégier pour un envoi : ce.daac@ac-aix-marseille.fr
- à mettre en copie Camille BERTHOD, chargée de mission « Théâtre et Spectacle vivant » : daac.theatre@ac-aix-marseille.fr)

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien au mois de Juin à la Cité des Arts de la rue ou en visio en fonction des l'évolution du contexte sanitaire. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
DAAC
DSDEN 13
28 Boulevard Charles Nédelec
13231 Marseille Cédex 1

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille